

N° 38043

Le 1^{er} novembre 2018

November 1, 2018

ENTRE :

BETWEEN:

Guy Lafleur et Gestion Dies Inc.

Guy Lafleur and Gestion Dies Inc.

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Lise Archambault, procureure générale du Québec, Françoise Fortin et Ville de Montréal (Service de police de la Ville de Montréal)

Lise Archambault, Attorney General of Quebec, Françoise Fortin and Ville de Montréal (Service de police de la Ville de Montréal)

Intimées

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-025692-153, 2018 QCCA 158, daté du 2 février 2018, est rejetée avec dépens en faveur des intimées Françoise Fortin et Ville de Montréal.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-025692-153, 2018 QCCA 158, dated February 2, 2018, is dismissed with costs to the respondents Françoise Fortin and Ville de Montreal.

J.C.S.C.
J.S.C.C.